



Service de développement
économique et forestier
LA TUQUE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2018-2019 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

**ADOPTÉES LE 15 MAI 2018
PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

RÉSOLUTION AGG-2018-05-060

MISE EN CONTEXTE

Depuis 2015, le conseil d'agglomération est le gouvernant officiel du développement de son territoire, entre autres via l'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, signée avec le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire et à cet effet, il doit déposer annuellement ses priorités d'interventions, qui serviront de balises quant à l'utilisation du FONDS.

Pour l'année 2018-2019, le gouvernement du Québec versera 886 019\$ à l'agglomération de La Tuque via le FDT, somme qui sera affectée en partie aux ressources humaines qui oeuvrent à la prospection, au soutien et au développement des projets, ainsi que celles dédiées au développement et à la réalisation des actions relatives à la planification et l'aménagement du territoire et de compétence agglomération.

L'autre volet du FDT sera réservé au financement, encadré par différentes politiques, des différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL.

Sous réserve des priorités adoptées, le conseil conserve son droit de soutenir financièrement des projets non-directement liés à celles-ci, mais jugés importants et nécessaires pour la vitalisation économique, humaine ou sociale de l'environnement immédiat.

ENJEU PRIORITAIRE

Faire reconnaître le territoire du Haut-St-Maurice comme ayant droit à un statut particulier, considérant le facteur éloignement, la faible densité de population et la dévitalisation de ses territoires urbain et ruraux.

ENJEUX IDENTIFIÉS

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Priorité 1 Favoriser la maximisation de l'utilisation des ressources naturelles existantes dans les domaines, de l'eau, de la forêt, des mines, de l'agriculture et du tourisme.

Priorité 2 Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements dans des secteurs d'activité économique à potentiel de développement élevé par la réalisation d'activités de démarchage local et de prospection extra-régionale.

Priorité 3 Soutenir les regroupements, les entreprises et les entrepreneurs dans leurs actions visant à créer une plus-value pour notre territoire.

Priorité 4 Favoriser le développement, la croissance et la relève des entreprises du secteur manufacturier et au niveau tertiaire, des secteurs récréotourisme, loisirs & culture, commercial, ainsi que des communications.

Priorité 5 Favoriser et accroître les échanges et les partenariats avec la communauté atikamekw.

VITALITÉ DU CAPITAL HUMAIN

Priorité 1 Contribuer à l'amélioration de la qualification du capital humain, intrant principal de base de toute action territoriale, en favorisant l'accès à la formation et en instaurant des mécanismes permettant de faciliter et dynamiser l'arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre provenant des entreprises locales, qui doivent investir passablement en recrutement hors-territoire.

Priorité 2 Soutenir le développement de la culture entrepreneuriale. On parle ici d'une culture entrepreneuriale de façon générale, c'est-à-dire qui vise des actions dans des projets tant sociaux et collectifs qu'économiques. La vitalité du capital humain donne un effet de levier extraordinaire sur les perspectives d'un présent et d'un avenir stimulants, d'une grande richesse pour une région. Plusieurs initiatives concernant le développement de ce créneau ont vu le jour dans les dernières années et les résultats laissent présager que la relève est sur la bonne voie.

VITALITÉ SOCIALE

Priorité 1 Participer à la mise en place des incitatifs et des mécanismes favorisant l'installation de nouveaux citoyens sur le territoire et d'un autre côté, la rétention de ceux l'occupant déjà.

Priorité 2 Favoriser la qualité de vie par un accès à des services variés, culture, loisirs, sports, communications et autres) de la population.

Priorité 3 Favoriser le développement de projets socioéconomiques à portée environnementale afin d'améliorer la qualité des milieux de vie et d'en assurer la pérennité.

Priorité 4 Contribuer à faire rayonner notre territoire par la valorisation de nos actions et de nos ressources.